



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 6 septembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 4.1), Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 4.1), M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 4.1), M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 4.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 3.1), M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY (à partir du rapport 4.1), M. Pierre CONTOZ, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.1)

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Eric ALAUZET

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote :

Mandants : B. MOYSE (à partir du rapport 1.2.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.1)

Mandataires : J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), P. RACINE (à partir du rapport 3.1)

Signature d'une Alliance Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Rapporteur : Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

Commission : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La Suisse se donne actuellement de nouvelles ambitions d'aménagement du territoire qui se traduisent notamment par une volonté de développer des relations transfrontalières ou transnationales. Si ces relations transfrontalières sont en plein essor dans les régions de Genève et de Bâle, elles restent peu valorisées dans la partie centrale représentée par l'Arc jurassien. Les échanges que le Grand Besançon conduit depuis 2010 avec ses partenaires de La Chaux-de-Fonds permettent à présent d'en faire un point d'ancrage pour consolider une coopération plus ambitieuse. Afin de matérialiser cette volonté commune de consolidation des relations, il est proposé de conclure ensemble une Alliance porteuse d'engagements réciproques et constituant un cadre durable. Elle se déclinera par la définition de programmes d'action de deux ans, révisables à mi-parcours.

I. Des enjeux appréhendés « à grande échelle »

En Europe, des mutations territoriales se dessinent qui voient notamment les pôles urbains tisser de plus en plus de liens, voire d'alliances, entre eux. La Suisse, bien qu'elle ne soit pas membre de l'Union Européenne, n'est pas absente de cette émergence d'une nouvelle structuration. C'est ainsi qu'elle prépare un « projet de territoire » qui dessine le modèle d'aménagement du territoire ambitieux vers lequel elle veut tendre en s'appuyant notamment sur ses trois grandes métropoles (Zurich, Genève-Lausanne, Bâle) et sa « Région capitale suisse » qui, autour de Berne, associe un maillage urbain intégrant l'Arc Jurassien suisse.

Parmi les ambitions affirmées par le « projet de territoire suisse », la volonté de développer les relations transfrontalières et transnationales tient une place importante. Côté français, cette option concerne trois axes géographiques de la relation franco-suisse : la région lémanique et genevoise, la région bâloise et l'Arc jurassien ouvrant vers la Franche-Comté.

Les perspectives ainsi ouvertes sont à saisir pour une région bisontine qui, historiquement, n'a pas pleinement valorisé sa proximité frontalière et n'a pas toujours su structurer sa position de carrefour vers la Suisse, comme en témoigne par exemple l'infrastructure ferroviaire. Actuellement, les dynamiques transfrontalières sont fortes dans la région de Genève où elles bénéficient à Rhône-Alpes ; elles sont importantes aussi entre la région bâloise et le Sud Alsace, voire le nord-est Franche-Comté. Entre ces deux dynamiques, le « troisième axe » reste à construire entre l'aire bisontine et l'Arc jurassien suisse. A proximité de la frontière, des initiatives ont vu le jour avec un projet de Parc Naturel Régional transfrontalier impliquant Maïche et Morteau ou avec l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) sur des problématiques locales. La grande échelle de coopération reste à concrétiser.

II. Une première étape de coopération pour mieux sceller maintenant notre alliance

Les échanges que le Grand Besançon a initiés depuis 2010 avec La Chaux-de-Fonds permettent aujourd'hui de saisir l'opportunité que constitue la nouvelle volonté d'ouverture qui se manifeste côté suisse (cf. ci-dessus). La Chaux-de-Fonds, par sa position géographique et par ses caractéristiques socio-économiques (en particulier la présence de l'horlogerie et des microtechniques, la « culture » que cela induit), constitue un point d'ancrage privilégié pour une ouverture vers la Suisse.

Après les premières actions menées ensemble avec les partenaires de La Chaux-de-Fonds (mission exploratoire, prise de position sur le schéma des transports de l'Arc jurassien, carte touristique, coopération dans le domaine de la culture et de la jeunesse, échanges sur la gestion des déchets, etc.), il importe à présent de se donner une nouvelle ambition et de consolider notre coopération. Au fil des relations, l'alliance d'intérêts est en effet devenue évidente, de même que l'unité de destin.

Nous sommes conscients que l'avenir de nos territoires va dépendre des interactions positives que nos territoires, avec les acteurs, seront capables de construire par delà les frontières administratives. Nous partageons la volonté de donner à l'axe Besançon / La Chaux-de-Fonds un rôle central pour l'avenir de l'Arc jurassien franco-suisse.

C'est pourquoi le Grand Besançon et la Ville de La Chaux-de-Fonds souhaitent matérialiser leur rapprochement par un document qui marque cette volonté commune : l'Alliance.

III. Un cadre durable pour agir ensemble

L'Alliance pose un cadre durable pour porter une ambition et la traduire concrètement. Ce document cadre témoigne d'un engagement à faire valoir ensemble des positions et des projets partagés qui doivent se traduire dans les orientations locales, régionales, nationales et européennes.

L'Alliance permet ensuite de décliner ce partenariat dans des collaborations ou des projets. Ceci se traduira par l'établissement de programmes d'action d'une durée de deux années qui pourront être révisés et ajustés à mi-parcours.

Pour information, les projets, en cours ou envisagés à court terme, sont les suivants :

- Transports : propositions pour améliorer la liaison TER Besançon - La Chaux-de-Fonds,
- Tourisme :
 - élaboration d'une convention-cadre entre Collectivités / Sites / Offices de tourisme des sites Unesco pour formaliser l'existence et l'identité du réseau et élaborer des supports de communication touristique complémentaires de la carte publiée l'an dernier,
 - montage de produits spécifiques franco-suisse autour des sites Unesco,
 - valorisation touristique de la ligne TER des horlogers...
- Culture et jeunesse : renouvellement du partenariat pour l'extension de la Carte Avantages Jeunes (édition Besançon Haut-Doubs) vers la Suisse,
- Gestion des déchets : journées d'échanges dans le cadre du Programme Life + obtenu par le Sybert et le Grand Besançon,
- Culture : coopérations entre structures (écoles d'art, musées, spectacle vivant...).

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'établissement d'une Alliance avec La Chaux-de-Fonds,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention matérialisant l'Alliance.

Pour extrait conforme,

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu le 18 SEP. 2012



Entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

Alliance

Pour faire valoir nos intérêts réciproques et la perspective d'un développement dynamique et harmonieux de l'espace transnational Besançon - La Chaux-de-Fonds

Préambule

Des deux côtés de la frontière, nos territoires font face à de profondes mutations. La dimension internationale s'affirme de plus en plus à travers des flux de personnes et de biens, des échanges économiques, de nouvelles gouvernances. La métropolisation et les concurrences territoriales se jouent à une échelle européenne, voire mondiale. Les systèmes territoriaux se complexifient sous l'influence des mobilités. Dans le même temps, des liens sociaux, économiques et culturels se développent entre les forces vives des métropoles. Les territoires s'adaptent et s'organisent entre eux, aussi bien en France (réforme territoriale) qu'en Suisse (projet de territoire).

Face à cette situation, nos territoires de Besançon et de La Chaux-de-Fonds partagent une histoire et une culture communes. L'horlogerie a marqué de façon puissante nos territoires, entraînant dans son sillage les savoir-faire microtechniques. Des flux ont depuis longtemps créé des interactions entre nos populations. Enfin, le Massif Jurassien nous réunit dans une même identité de référence.

Les échanges que nous avons décidé de réactiver depuis 2010 s'inscrivent dans cette lignée. Au-delà, ils marquent la volonté de se donner une nouvelle ambition, ensemble. L'alliance d'intérêts est en effet devenue, pour nous, évidente. Et des potentiels de coopération ont été identifiés dès la phase exploratoire en 2010-2011 et au cours des premières actions partenariales menées depuis 2011.

Nous faisons ensemble le constat d'une unité de destin. Nous partageons une même volonté d'assurer la qualité de vie des habitants et des citoyens, notamment à travers des services de bon niveau. Nous souhaitons relever ensemble le défi du développement économique car nous sommes conscients que l'avenir de nos territoires va dépendre de plus en plus des interactions positives que nos systèmes territoriaux et nos forces vives seront capables de construire par delà les frontières administratives.

Relever ces différents défis exige de renforcer le rôle et le poids de chacune de nos collectivités dans leur environnement institutionnel, nous y sommes prêts et notre alliance constitue le socle de cette posture volontariste.

Parce que nous voulons donner à l'axe Besançon / La Chaux-de-Fonds un rôle central et fondamental pour l'avenir de l'Arc jurassien franco-suisse, nous souhaitons mieux marquer notre rapprochement et conclure la présente Alliance.

Nos buts partagés, sur la base d'un cadre de coopération durable

Proches au plan géographique, nos territoires du Grand Besançon et de La Chaux-de-Fonds sont situés aux confins de nos pays respectifs. Ils sont relativement éloignés des grands pôles européens. Ils sont complémentaires et non pas concurrents.

L'Alliance nous permettra d'être plus forts pour faire valoir nos positions et nos projets. Elle est un gage de dynamisme pour l'entrepreneuriat. Elle nous met en meilleure position pour organiser des services pour les habitants de nos territoires, mais aussi pour toute la région transfrontalière sur laquelle ils rayonnent.

L'axe Besançon / La Chaux-de-Fonds doit en effet être structurant de l'Arc jurassien franco-suisse. Cette ambition doit se traduire dans les orientations locales, régionales, nationales et européennes. L'Alliance pose un cadre durable pour porter ensemble cette ambition et la décliner dans des collaborations, prolongeant et renouvelant celles qui ont été engagées.

La portée de l'Alliance

L'Alliance s'inscrit dans les champs de compétences et prérogatives de nos collectivités, en conformité avec le droit de nos deux pays et avec le droit européen et international.

L'Alliance vise à organiser la défense des intérêts de chaque partie dans un esprit constructif et solidaire. Chaque partie s'engage, dans la mesure de ses moyens et en regard de ses intérêts, à prendre en compte les attentes du partenaire afin de se renforcer mutuellement. Cette action réciproque s'inscrit dans une perspective de raffermissement des liens d'amitié entre nos territoires et de mise en valeur de notre espace géographique commun. Dans la mesure du possible, chacun s'efforce d'éviter les prises de position ou de décision qui pourraient nuire au partenaire.

Sur la base des finalités qui unissent nos deux territoires, l'Alliance confie à chacune des parties la faculté de représenter, de relayer, et le cas échéant de défendre les intérêts du partenaire dans les instances où ce dernier n'est pas représenté. Cette prise de position s'entend pour les thématiques répondant à l'esprit de la présente Alliance et quelle que soit la qualité des interlocuteurs et l'échelle territoriale.

L'Alliance n'a pas de portée restrictive, sinon celle du droit. Néanmoins, le Grand Besançon et la Ville de La Chaux-de-Fonds sont convaincus que l'unité de destin repose plus particulièrement sur la mobilité, la culture, la santé, l'économie, le tourisme et le développement durable : l'Alliance s'appliquera prioritairement à ces thématiques.

Gouvernance et modalités de mise en œuvre

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les Vice-Présidents, le Président du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, les Conseillers communaux, plus particulièrement celui en charge des Affaires extérieures, entretiennent des relations régulières, franches et amicales. Ils s'associent réciproquement aux actions et événements qui peuvent favoriser le développement de notre espace de coopération transnationale, conformément à l'esprit de la présente Alliance.

Ils favorisent, dans la mesure du possible, les collaborations mutuelles sur les plans politique, administratif, parapublic, associatif ou citoyen, en lien direct ou indirect avec le Grand Besançon et la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ils favorisent l'échange d'informations ou d'expériences et incitent à la recherche de solutions partagées face aux défis jugés d'intérêt partagé.

Un programme de coopération est établi par période de deux ans, avec une possible révision annuelle, à mi-parcours. Il énonce les thématiques, les objectifs et les moyens de la coopération instituée entre les deux parties.

Une conférence bipartite réunissant les autorités concernées est organisée au moins une fois par an en alternance par chaque partie pour évaluer l'avancement du programme de coopération et travailler à son évolution.

Chaque partenaire nomme un délégué référent chargé de la coordination des actions menées dans le cadre de la présente Alliance et définies dans le programme de coopération. Chacun assume la charge du support matériel et administratif nécessaire à la coordination et à la mise en œuvre de l'Alliance et du programme de coopération.

L'Alliance prend effet à la signature du présent document et pour une durée indéterminée. Elle peut être à tout moment dénoncée, sur demande officielle d'une des parties, après une information préalable et la possibilité pour le partenaire d'être entendu dans un délai de 60 jours. L'Alliance pourra être modifiée par voie d'avenant mutuellement consenti.

Fait à, le

Le Président du
Conseil Communal de la Ville
de La Chaux-de-Fonds,

Laurent KURTH

Le Chancelier de la Ville de
La Chaux-de-Fonds,

Thibault CASTIONI

Le Président du
Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET

